

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 19
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251218-DCM_2025_12_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Martine MEILLIER, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI, Martine MEILLIER à André GACHET, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2025 12 20

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE MONTBRISON
→ SAINT-ROMAIN-LE-PUY .**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2 concernant l'aménagement et la sécurité des voies communales,

Considérant que Loire Forez agglomération a sollicité la commune de Saint-Romain-le-Puy en date du 10 décembre 2025 concernant l'aménagement de la voie verte entre Montbrison et Saint-Romain-le-Puy,

Considérant que ce projet vise à assurer un itinéraire sécurisé et direct pour les mobilités douces (piétons, cyclistes, rollers, cavaliers),

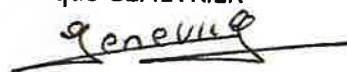
Considérant que pour la commune de Saint-Romain-le-Puy, la VC5 – Rue des Salles, entre le hameau du Clos Maillon et le pont sur la Curraize, sera classée en voie verte,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet d'aménagement de la voie verte entre Montbrison et Saint-Romain-le-Puy.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 22 décembre 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23-12-2025
Publié ou Notifié
le : 23-12-2025